

Durée :**1 jour (7 h.)****Les participants et leur pré-requis :**

Toute personne en charge de la comptabilité dans son entreprise

Notre intervenant :

Formatrice experte en compta/gestion

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

340 € HT (408 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Pré requis :

Avoir suivi ou avoir le niveau de l'Atelier 1.

LES OBJECTIFS :

- Passer les écritures comptables liées à la paie.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Le formateur associera théorie et exercices pratiques afin de permettre à chaque participant de progresser efficacement dans ses acquis.
Remise d'un support de cours aide mémoire - boîte à outils.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

- **Introduction : L'impact de la paie sur les comptes de l'entreprise**

- **Le bulletin de salaire : Rappels**

- Présentation, mentions obligatoires.
- Calculs, incidence du temps de travail.
- La déclaration annuelle des salaires.

- **Le traitement comptable des charges et taxes liées aux salaires**

- URSSAF, ASSEDIC, autres organismes sociaux.
- Taxes : apprentissage, effort de construction, formation professionnelle, taxe assise sur les salaires.
- Comptabilisation des aides à l'emploi ou à la formation.
- Taux et affectation des charges.
- Les déclarations annuelles des charges.

- **La Comptabilisation des salaires & charges**

- L'enregistrement de la paie du mois.
- L'enregistrement des charges patronales.
- La comptabilisation des avances, des acomptes, des congés payés, des IJ, des rémunérations à caractère exceptionnel, de l'intéressement...
- La comptabilisation des avantages en nature et des notes de frais.
- Le pointage des comptes de personnel....

- **Les travaux comptables de clôture de fin d'exercice**

et provisions liés aux salaires & charges

- Les congés payés, les DIF (Droit individuel à la formation).
- Les avantages en nature et les frais professionnels.
- Les oppositions sur salaires, prêts au personnel, avances et acomptes.
- Les engagements de retraite.
- Les taxes assises sur les salaires.
- Charges à payer.
- Provisions pour risques et charges.
- Provisions sur éléments d'actifs.
- Les contrôles et les recoupements indispensables...